



Rapport de la Commission des finances concernant le préavis de la Municipalité No 04/2024 relatif à la modification des statuts du SIS Morget

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances (CF) s'est réunie le 22 avril et le 29 avril 2024 pour l'étude du préavis No. 04/2024 relatif à la modification des statuts du SIS Morget.

Pour la deuxième réunion, la CF était rejointe par M. Jean-Marc Schlaeppli municipal, accompagné de M. Roland Corthay municipal que nous remercions pour leur disponibilité et la qualité des échanges.

Pour mémoire, la CF s'est déjà réunie les 16 et 24 mai 2022 pour étudier le projet de statuts du SIS-Morget et a envoyé un rapport uniquement à la Municipalité concernant l'avant-projet.

L'état financier au 16 avril 2024 montre un montant de liquidités totales de CHF 6'053'645.-

La CF constate qu'au vu des enjeux liés au besoin d'une nouvelle caserne, le plafond d'endettement de CHF 15 millions ne sera pas dépassé. En tout état de cause, une fois les négociations terminées avec l'acquisition du terrain à Morges, le préavis proprement dit de la nouvelle caserne ne sera présenté qu'au Conseil intercommunal.

La quote-part arrondie de la Commune d'Etoy se monte à CHF 759'000.- et aura un impact marginal sur notre capacité économique.

CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, la Commission des finances, à l'unanimité, vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ETOY

- vu le préavis No 04/2024 relatif à la modification des statuts du SIS Morget
- ouï le rapport de la Commission des finances
- attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

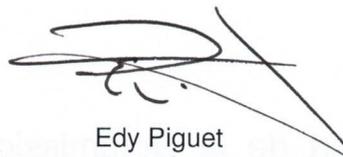
- I. De modifier l'article 16 alinéa i des statuts du SIS Morget par :
 - Autoriser tout emprunt, dans les limites du plafond d'endettement, fixé à CHF 15'000'000.- ainsi que le remboursement de ceux-ci.
- II. De supprimer à l'article 16, l'alinéa j et de décaler la numérotation des alinéas suivant par la lettre k devient la lettre j, la lettre l devient k,

la lettre m devient l, la lettre n devient m, la lettre o devient n, la lettre p devient o, la lettre q devient p.

Pour la Commission des finances :



Matthew Thomson
Président



Edy Piguet
Rapporteur

Etoy, le 30 avril 2024